

REUNION DES MEMBRES DES GROUPES DE TRAVAIL GT9 - INFRASTRUCTURE ET RESEAUX – Lot et Garonne Communauté de Communes du Confluent Communauté de Communes du Val d'Albret

Type de document	RELEVÉ D'ÉCHANGES ET DE CONCLUSIONS
Groupe de travail	GT9 – Lot et Garonne
Date de la réunion	14 septembre 2011
Lieu de réunion	DDT 47 - Agen
Référence	GPSO-11-ISA-1-CRT-4691-v1

Synthèse des échanges et avis du groupe de travail

- **Introduction** : RFF introduit la réunion et indique que celle-ci s'inscrit dans la continuité des échanges tenus en juin 2011. Les études des rétablissements ont été approfondies sur la base du tracé optimisé et des demandes issues lors de la précédente session du GT. Le dossier de fin d'étape est en cours d'élaboration pour être proposé au ministère en fin d'année 2011. A ce titre le préfet de région a sollicité l'avis des communes d'ici fin octobre 2011 sur le projet dans son ensemble.
- **Présentation des optimisations effectuées sur le tracé retenu par le COPIL du 23/06/11**
 - Calage du profil en long de la LGV en fonction de la précision obtenue sur l'itinéraire Golfech : Cet itinéraire emprunte la RD655 et nécessite la libération d'un gabarit vertical de l'ordre de 8,50 m à 9 m. Le profil en long a été calé en conséquence au droit du carrefour du Placiot..
 - Reprise du tracé en plan dans le secteur de Xaintrailles / Ambrus : afin de s'éloigner du bâti diffu, et notamment du lieu dit La Ménagerie et La Croix, le tracé en plan a été décalé d'environ une centaine de mètre vers le Nord. Etant donné la topographie très marquée de ce secteur, des ajustements de profils en long ont été réalisés pour tenir compte des franchissements de vallée.
 - Relèvement du profil en long sur le coteau Est de la Vallée de la Baïse : cette modification à pour but de limiter la profondeur des déblais et donc les emprises du projet.
- **Balayage des rétablissements**

Le principe de construction de la LGV est expliqué, à savoir, le défrichement assorti de dessouchage sur 25 m environ de part et d'autre des emprises ferroviaires définitives. Ce principe est soumis à l'avis des services de secours et de la profession sylvicole. Il permet de préserver la voie ferrée de chute d'arbre et de mettre en place des pistes latérales de circulation (en grave non traitée ou en sable).

Il est indiqué que le positionnement des passages pour la grande faune (PGF) en fonction des corridors de déplacement est en cours de réalisation sur la base d'échange avec les fédérations de chasse et les écologues. Il est précisé que certains PGF pourront être de type mixte (empruntable par la faune et les exploitants forestiers + services de secours), certains seront spécifiques (empruntable uniquement par la faune, et par les services de secours uniquement en cas de nécessité).

Chaque rétablissement est présenté, ainsi que les pistes mises en œuvre latéralement à la LGV.

Les échanges ou observations sont répertoriées ci-après :

Commune de Xaintrailles :

Rappelle que le passage par le Sud du carrefour du Placiot est une erreur et que RFF doit intervenir auprès de la préfecture pour faire déclasser l'APPB, étant donné que la SEPANLOG juge cette solution meilleure que de passer à proximité de l'étang de Lalague. La chambre d'agriculture ne serait pas opposée non plus à cette solution.

RFF indique que le préfet a connaissance de ces avis, et que seule la DREAL peut instruire le dossier. A ce jour, RFF souhaite sécuriser son dossier d'Avant projet sommaire et ne pas passer sur une zone de protection réglementaire.

Commune de Bruch :

Demande que des insertions paysagères et des protections visuelles soient mises en œuvre sur sa commune, et notamment au niveau du remblai en pied de coteau.

RFF indique que des propositions vont être faites en ce sens. Par ailleurs, RFF proposera l'acquisition de l'activité à Mounet (PRF 127) car il n'est pas envisageable de relever le profil de la LGV pour permettre le passage de 38Tonnnes sous la LGV : le remblais côté Bordeaux serait rehaussé et le rétablissement de la RD213 pourrait être compromis.

La commune rappelle la nécessité de travailler sur la transparence hydraulique de la ligne, en corrélation avec ASF pour éviter les phénomènes de barrage déjà observés en 1986.

ASF :

La LGV coupe l'accès de service à l'autoroute au droit de la RD213. La création d'un autre point d'accès est à envisager, avec si possible, la possibilité de faire demi-tour (donc à prévoir au droit d'un ouvrage d'art).

RFF demande à ASF de faire une proposition dans ce sens, et en première approche demande si cet accès pourrait être rétabli au droit de l'ouvrage situé immédiatement en amont de l'aire de Bruch.

Commune de Montesquieu :

La commune rappelle la présence de la Station d'Epuración qu'il faudra reconstruire.

RFF indique que le projet GPSO intègre cette reconstruction d'unité de traitement des effluents.

- **Conclusion :** RFF effectue la synthèse de la réunion et souhaite que les communes puissent émettre leur avis sur le projet comme demandé par le préfet.